



## Casse téléphone au travail causé par un tiers

-----  
Par Thomas51000

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident du travail causé par un tiers (un autre employé de ma société). Durant cet accident en plus des problèmes physiques que j' ai eu, mon téléphone d'une assez forte valeur et qui était dans ma poche à été endommagé, j' ai eu un devis de non réparabilité. Mon employeur refuse de m'indemniser pour mon téléphone. A t'il le droit ?

En vous remerciant.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est la responsabilité civile du responsable de l'accident qu'il faut mettre en cause.

-----  
Par FlavieSgr

Effectivement ce n'est pas a votre employeur de vous indemniser. Il faut que votre collègue qui vous a bousculez fasse une déclaration a sa responsabilité civile. C'est cette dernière qui vous indemniserà

-----  
Par Thomas51000

Bonjour, avant de demander à l'entreprise, le collègue qui a provoqué l'accident a essayé de faire marcher son assurance (responsabilité civile) qui a refusé sous prétexte que l'événement était arrivé au travail. Pour résumer c'est le collègue m'a rentré dedans en marche arrière en fourgonnette, je me trouvé derrière entrain de travailler.

-----  
Par yapasdequoi

C'est a priori son assurance automobile qui doit couvrir. Elle inclut une RC.

-----  
Par Thomas51000

Mon employeur refuse sous prétexte que c'est un effet personnel. Vous pensez que je peux faire marcher ma protection juridique pour obtenir un remboursement de sa part ? Merci en tout cas pour les conseils.